

Alcool et drogues dans l'entreprise

Obligation pour tous les employeurs de mettre en œuvre une politique préventive

Journée présidée par Mme Géraldine DE RUYTER, Directrice, Santé & Entreprise

8h45 Accueil des participants

9h00 Ouverture par le Président de séance

9h10 **La CCT n°100 concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise pour le 1^{er} avril 2010**

Présenté par Me Tony VAN De CALSEYDE, Associé
CMS DeBacker

- Contexte et historique
- Raison d'être et objectifs
- Piliers fondateurs : formation et information, réglementation, procédures (gestion des comportements & tests), assistance
- Rôle du conseiller en prévention
- Objectifs à atteindre pour l'entreprise au 1^{er} avril 2010 ?
- Nature et modalités des tests applicables

10h00 **Comment adapter le règlement du travail pour mettre en œuvre la nouvelle réglementation ?**

Présenté par Me Sophie BERG, Associé
CMS DeBacker

- Quels changements permis dans le R.T en matière de consommation de drogues et d'alcool au travail ?
- Les mentions obligatoires du R.T
- La modification de la loi concernant le R.T
- Selon quelles procédures ces mentions doivent-elles être reprises dans le règlement de travail ?
- Conseils pratiques

10h45 Pause-café

11h00 **Responsabilités en cas d'accident du travail causé par un travailleur étant sous influence d'alcool ou de drogues**

Présenté par Me Pierre DEGOUIS
Avocat **CMS DeBacker**

- Détermination de l'accident du travail et responsabilités en cas d'accident du travail causé par un travailleur étant sous influence d'alcool ou de drogues
- Responsabilités du travailleur et de l'employeur
- Responsabilités du médecin du travail et de la hiérarchie face à l'alcoolisme dans l'entreprise
- Responsabilités du travailleur et de l'employeur

12h00 Question time

12h30 Lunch

14h00 **Mise en place en deux phases d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans votre entreprise**

Atelier pratique animé par Dr. Florence LAIGLE
Santé au Travail et Education pour la santé

- Déterminer les points de départ et les objectifs de la politique préventive en matière d'alcool et de drogues et les reprendre dans une déclaration de politique ou d'intention
- Concrétiser la politique

14h45 **Comment prévenir les assuétudes en entreprise ? Quel accompagnement prévoir ?**

Atelier pratique animé par Mme Régine COLOT
Licenciée en psychologie et formatrice
Santé & Entreprise

- Les conséquences de l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail
- Les facteurs professionnels favorisant les consommations abusives
- Alcoolisme aigu versus alcoolisme chronique
- Le phénomène du co-alcoolisme
- Ethique et déontologie de l'accompagnement des travailleurs dépendants

15h30 Pause-café

15h45 **L'intégration de la prévention au sein d'un programme global de santé et de sécurité**

Etude de cas présentée par le Dr. Agnès GOREUX
Médecin du travail SIPP

- Les grandes lignes de la politique en matière d'alcool et de drogues : création d'un groupe de travail pluridisciplinaire
- De qui est constitué le groupe ?
- Quelles sont les actions menées par le groupe ?
- Les valeurs véhiculées par le projet

16h30 Question time

17h00 Fin de la journée de formation

Vous cherchez des réponses à vos questions...

- o Qu'implique pour l'employeur la nouvelle CCT-cadre relative à la politique en matière de drogues et d'alcool dans l'entreprise ? Quels sont les changements possibles du règlement de travail ?
- o Quelles sont les procédures à mettre en place au sein de l'entreprise pour le 1^{er} avril 2010 ?
- o Quelles sont les responsabilités respectives de l'employeur, du travailleur et du médecin du travail ?
- o Quelle stratégie de prévention déployer au sein de l'entreprise ? Quels en sont les acteurs ? Quelle culture d'entreprise développer pour réduire tout risque lié à la consommation de drogues ou d'alcool ?
- o Comment assister les personnes dont les comportements sont problématiques ? Comment introduire la nouveauté de pouvoir pratiquer des tests dans l'entreprise ? Sous quelles conditions ?
- o Quels bénéfices peut engendrer une politique en matière de drogues et d'alcool au niveau du management ?

Vous faites partie de notre public...

- o Directeur d'entreprise
- o Directeur et Conseiller en prévention interne et externe, coordinateur sécurité & membre du CCPT
- o Directeur des services techniques
- o Directeur des Ressources Humaines et des affaires sociales
- o Avocat & consultant spécialisé dans les questions de sécurité et de bien-être au travail
- o Médecin du travail & hygiéniste

Nous vous proposons...

- o Une formation complète sur les nouveautés concernant la mise en place d'une politique en matière de drogues et d'alcool au sein de votre entreprise
- o Des exposés pragmatiques présentés par des orateurs de divers horizons concernés par cette matière
- o Des échanges avec des spécialistes de cette thématique; une documentation pratique et pertinente

Pour toute question ...

Laurence CARBONE, Training & Executive Manager
Par téléphone au 02.609.00.12 ou par e-mail : laurence.carbone@bp-training.be

Vous souhaitez vous inscrire...

Merci de nous envoyer vos coordonnées par mail à l'adresse : inscription@bp-training.be
Ou par fax au 02.609.00.13 ou encore via notre site : www.bp-training.be

Bulletin d'inscription à la formation Bp-Training du jeudi 15 octobre 2009

Alcool et drogues dans l'entreprise

Obligation pour tous les employeurs de mettre en œuvre une politique préventive

Lieu : Le Petit Versailles
Rue Pont à Migneloux (Nationale 5), 18 à 6041 Gosselies

Prix : 825€ (HTVA) par jour de formation suivie*

Nom			
Prénom			
Fonction			
Société		Secteur d'activité	
Adresse		Numéro de TVA	
		E-mail	
Téléphone		Signature	
Fax			

*N'hésitez pas à nous demander nos tarifs préférentiels pour plusieurs inscriptions

*Vous recevrez une facture après l'enregistrement de votre inscription

Bp-Training fait partie de Hail Oracle sprl